

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 20 c
Réclames. — . . . 30
Faits divers. — . . . 75

RÉSERVES SONT PASTES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

Saumur.

30 fr.
16
8
35 fr.
18
10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 20 AVRIL 1886

SOYONS RÉSOLUS

La résistance que l'administration a rencontrée à Châteauevillain et les protestations énergiques auxquelles les tristes événements qui s'y sont passés ont donné lieu, ont causé une émotion profonde chez tous les républicains.

Ils étaient si bien habitués à la résignation par trop passive des catholiques, des conservateurs, qu'ils ne reviennent pas de leur surprise et ne peuvent se faire à l'idée que le jour est proche où, sur tous les points du territoire, ils trouveront les catholiques, les royalistes organisés et résolus à défendre énergiquement leurs droits.

Jamais l'indispensable nécessité de cette organisation n'a été plus clairement démontrée par les faits. Nous touchons au moment le plus aigu de la crise.

On s'est trop imaginé, dans certaines sphères, qu'il était possible d'obtenir des républicains quelque justice par des protestations de neutralité, d'indifférence politique; on peut mesurer aujourd'hui tout le terrain que cette attitude trop effacée nous a fait perdre; on doit se rendre compte précisément qu'entre la République et le Catholicisme, il y a toute autre chose qu'un malentendu causé par quelques imprudences de langage.

La République, c'est le gouvernement des francs-maçons, c'est-à-dire de sectaires dont le but principal, on pourrait dire exclusif, est la destruction de la religion.

C'est là ce que l'on prétend réaliser par ce que l'on appelle la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il faudrait être bien naïf pour supposer que par cette formule les républicains entendent purement et simplement la suppression du budget des cultes et la renonciation de l'Etat à tout droit d'intervention dans les affaires ecclésiastiques. Les francs-maçons y voient le moyen sûr et efficace de

rendre l'exercice du culte absolument impossible.

La liberté complète, en matière religieuse ne sera pas, qu'on en soit bien certain, la compensation de la suppression du budget des cultes.

« On oublie, dit le *Voltaire*, sans parler des autres précautions destinées à protéger la société civile contre les empiètements de l'Eglise, que la séparation serait certainement précédée d'une loi de police des cultes. Pour tout républicain de bon sens, c'est une condition sine qua non. »

Cette loi de police et ces précautions, on comprend sans peine en quoi elles consisteront.

Ce sera le maintien, avec aggravation de toutes les lois, de tous les décrets, de tous les arrêtés qui restreignent actuellement la liberté religieuse des catholiques. Ce sera une législation complète dont le dernier mot sera de supprimer tous les droits, toutes les libertés que nous assure le Concordat, d'empêcher l'exercice du culte et de mettre les catholiques sous la sujétion d'une police bien résolue à ne pas les laisser se mouvoir.

Le jour n'est pas éloigné, qu'on se le tienne pour dit, où nos ennemis prétendront porter le dernier coup au catholicisme.

« L'opinion, dit M. Ranc, pousse de plus en plus à la séparation. S'il n'y avait que cent monarchistes à la Chambre, la question serait à l'ordre du jour. L'échéance est peut-être moins éloignée qu'on ne le suppose. Ce jour-là, camarades, il faudra ceindre nos reins, car la bataille sera rude. »

Que les catholiques, que les royalistes s'organisent pour la résistance; la bataille ne sera pas seulement rude; elle se terminera, à la confusion de nos adversaires, par la suppression de la République.

La victoire nous est assurée, si nous sommes résolus à combattre de tout notre pouvoir, de toute notre énergie.

J. BOURGEOIS.

Chronique générale.

MÉRIIONS-NOUS DE M. DE BISMARCK.

Quand la guerre sociale aura éclaté en France, que se passera-t-il à la frontière? M. de Bismarck fait, lui aussi, la veillée des armes. Champion de l'ordre social, il se réconcilie avec ses ennemis intérieurs pour être tout entier occupé de la politique extérieure.

Qui sait, demande le *Journal des Débats*, s'il ne recherche pas l'alliance de la Papauté pour organiser entre toutes les grandes puissances conservatrices, avec le concours moral du Saint-Siège, une sorte de ligue défensive, offensive même au besoin, contre les excès du radicalisme? Ce sont là de simples hypothèses, soit! Elles sont, en tout cas, assez graves pour que nous n'assistions pas en spectateurs indifférents aux événements qui se déroulent à Berlin.

Ces hypothèses sont confirmées par le langage des journaux officieux du chancelier.

« Si la Belgique, écrivent les *Grenzboten*, de Leipzig, ne parvient pas d'une manière quelconque à prévenir les désordres qui ont marqué la dernière grève, elle deviendra un danger pour ses voisins, et le jour viendra où elle sera traitée comme elle le mérite. »

Ce brutal avertissement ne s'adresse pas à la Belgique seule.

Le rédacteur en chef d'un journal conservateur de l'Isère a pu s'entretenir avec le procureur général de Grenoble, relativement au drame de Châteauevillain.

Or, ce magistrat a fini par avouer à notre confrère, que la lettre de MM. Giraud à M. Fischer avait été trouvée cachetée sur le bureau de ce dernier.

M. Goblet a donc menti quand, du haut de la tribune, il affirmait que l'infortuné directeur de l'usine avait lu la lettre lui prescrivant de laisser fermer la chapelle.

C'est au moins le cinquième mensonge du petit Goblet dans cette sinistre affaire.

D'après la liste publiée par la *Semaine religieuse* de Paris, le nombre des prélats, archevêques et évêques qui ont adhéré à la lettre de M^{re} Guibert à M. Grévy, s'élève à 61.

L'impression produite dans l'opinion par l'acte du Cardinal a été profonde et va grandissant. Ce n'est pas seulement de l'épiscopat que lui viennent des lettres d'adhésion: beaucoup de laïques marquants, de Paris et de la province, lui envoient aussi la touchante expression de leur reconnaissance. Sa lettre obtient même l'approbation des dissidents: plusieurs pasteurs anglicans ont adressé leurs félicitations à Son Eminence.

Sous ce titre: « les Entretiens du prince Napoléon à Rome », le *Figaro* publie, en premier-Paris, un long article, dans lequel nous est raconté que, pendant son séjour dans la ville éternelle, le prince s'est montré absolument navré de la persécution religieuse qui sévit en France. Il a eu, dans ses conversations, des mots presque attendris sur les Frères des écoles chrétiennes, sur les Sœurs de charité, sur le respect que commande la religion, sur les libertés qui sont dues aux catholiques. Le prince a tout abordé, tout expliqué dans ses entretiens, même ces fameux dîners gras du Vendredi saint en compagnie de Sainte-Beuve et de quelques amis, que leur santé (?), leur goût et leurs opinions philosophiques ne portaient pas à la pratique des abstinences catholiques.

Au demeurant, le prince a charmé, paraît-il, tous ses auditeurs, tant ecclésiastiques que laïques. Ces heureuses impressions ont été recueillies par un ami du prince. Sa lettre n'a pas moins de deux colonnes, et elle figure, comme nous disons, en tête du *Figaro*, prenant tant d'espace qu'il n'en reste plus pour évoquer le

21 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LIVADIA

Par Jacques BRET

Aussi Livadia parlait-elle aux fermiers d'un ton qui cachait mal un dédain à peine déguisé. Le tutoiement continu dont elle se servait achevait de donner à ses paroles un ton méprisant, et le jeune marquis put se rendre un compte trop exact de la mauvaise impression qu'avait causée sa femme.

Cette promenade qui devait rapprocher les deux jeunes gens ne fit que les aggraver l'un contre l'autre. Chaque jour apportait ainsi son grain de sable aux obstacles qui s'élevaient, en dépit même des espérances de maternité, entre les divers habitants de Langelle.

Lorsqu'il s'agissait de faits touchant à la religion catholique, les différences fondamentales qui existaient entre leurs manières de voir s'accroissaient plus profondément, et Livadia, qui sentait instinctivement combien elle atteignait facilement la marquise d'Ardenne en touchant aux choses de Dieu, devenait plus acerbe et plus aiguë. Dans son dépit contre elle, elle se servait de ce moyen, comme d'une arme sûre, pour la blesser.

Lorsque les bonnes religieuses qui tenaient

l'école de Saint-Ernigont étaient venues, tremblantes et timides, présenter leurs hommages à la nouvelle marquise, elle n'avait rien compris à la sainte humilité de ces pieuses filles; elle n'avait saisi que l'embarras de leurs phrases troublées. Elle contint à peine un sourire moqueur en voyant les regards dont sa belle-mère les entourait par respect pour leur habit, et, sitôt qu'elles furent parties, elle donna libre cours aux plaisanteries qui se pressaient sur ses lèvres.

— Faut-il donc avoir les yeux baissés pour apprendre à lire aux enfants? A quoi bon cette singulière coiffure et ces longs voiles noirs?

— Ma chère enfant, répondit M^{re} d'Ardenne avec fermeté, nous sommes trop heureux de nous appuyer sur le dévouement de ces saintes filles, qui donnent si généreusement leur temps aux enfants et aux malades. La plus jeune surmonte les fatigues d'une santé délicate pour parler de longues heures tous les jours à une vingtaine de petites filles aussi étourdies qu'ignorantes; c'est un travail ingrat dont elle s'acquitte avec une patience angélique. L'autre va visiter nos pauvres, soigne les malades, assiste les mourants, et vous verrez, quand vous aurez vécu plus longtemps parmi nous, de quelles bénédictions elle est entourée.

— Je serai vraiment trop heureuse d'admirer tant de vertus, dit Livadia en s'éloignant avec son grand air insolent.

Cependant son cœur n'était pas mauvais, mais à la façon de ces arbres sauvages qui produisent quelques bons fruits sous des touffes de branches folles, fruits si difficiles à cueillir, qu'il faut risquer sa vie pour les détacher.

Un jour qu'elle était dans sa chambre, elle entendit dans le salon, au-dessous d'elle, la marquise qui s'entretenait avec deux personnes qu'elle reconnut à la voix pour être les religieuses de Saint-Ernigont. Comme le bruit de la conversation venait jusqu'à elle, par les fenêtres ouvertes, elle saisit le nom du père Mathurin, le vieil infirme qu'elle était allée voir avec Louis:

— Oui, madame la marquise, disait sœur Marthe, le pauvre homme est mort cette nuit, après de grandes souffrances.

— Mais alors sa veuve doit se trouver dans une profonde misère avec la petite qu'elle s'est chargée d'élever?

— C'est ce que je voulais vous dire, madame la marquise; la maladie du vieux a absorbé les dernières ressources de la maison, et la pauvre femme n'avait pas même de pain pour elle et pour sa petite-fille.

— Je vous remercie de m'avoir prévenue, ma bonne sœur; j'irai aujourd'hui même et je tâcherai d'arranger les choses pour que la grand-mère puisse continuer à élever l'enfant.

Elle causèrent encore quelques instants; un

sentiment de pitié s'était élevé dans le cœur de Livadia en entendant parler de cette misère. La cabane, le jardin, la jolie petite fille avec laquelle elle avait joué, lui revinrent en mémoire, et, au moment où les sœurs, ayant pris congé de la marquise, traversaient le perron, elle se pencha à la fenêtre, détacha son bracelet et le leur jeta en disant:

— Prenez cela pour la mère Julienne.

Le bracelet, lancé d'une main énergique, vint s'accrocher dans le voile de sœur Marthe, qui se retourna toute tremblante et confuse. La sainte fille resta un moment interdite, levant les yeux vers la fenêtre de Livadia et les abaissant sur le bijou dont elle ne savait que faire, jusqu'à ce qu'enfin la jeune marquise la tirât d'embarras par un geste impérieux en lui disant brusquement:

— Emportez-le. Allez... allez!

Sœur Marthe obéit et vint conter son aventure au curé de Saint-Ernigont, qui savait déjà à quoi s'en tenir sur les allures de Livadia.

— Rassurez-vous, mes chères sœurs, dit-il; la jeune marquise ne distingue pas encore l'aumône de la charité. Gardez ce bijou. Il nous servira pour les pauvres quand nous serons à bout de ressources. Tout bon mouvement va droit au ciel, où Dieu en tient compte à son auteur.

Et quand elles furent parties, songeant en lui-même à tout ce que cet acte révélait de bonté natu-

souvenir des discours que le prince a jadis prononcés sur les questions religieuses, soit au Sénat de l'Empire, soit à la Chambre des députés, quand il y figurait parmi les 363, ou de sa lettre contre les congrégations au moment de l'exécution des décrets d'expulsion.

Le Figaro est vraiment un journal où l'on a le culte de l'éclectisme.

On lit dans la Lanterne :

« On parle beaucoup de la démission de M. Sadi-Carnot, ministre des finances. M. Sadi-Carnot serait nommé gouverneur de la Banque de France, en remplacement de M. Magnin. »

UNE CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE DE 25 MILLIONS.

A la suite de l'accident de Monte-Carlo, M. Baïhaut a envoyé une circulaire à toutes les Compagnies de chemins de fer, leur prescrivant que dans le délai de deux mois, tous les trains, omnibus, express et de marchandises, devaient, comme les trains rapides, être munis de freins automatiques, c'est-à-dire à air comprimé.

Les règlements n'exigeaient, comme on le sait, de freins automatiques que pour les rapides ou express faisant 60 kil. à l'heure.

Cette innovation, introduite par M. Baïhaut, dans l'intérêt de la sécurité générale et ce à la suite de l'accident de Monte-Carlo, va coûter aux cinq grandes Compagnies et au chemin de fer de l'Etat une dépense minimum de vingt-cinq millions, à réaliser en soixante jours.

L'AFFAIRE DE CHATEAUVILLAIN.

On lit dans la Nouvelliste de Lyon :

« M. Fischer a subi, hier, un premier interrogatoire qui a duré quarante-cinq minutes. »

« M. le docteur Polosson qui soigne le blessé aurait voulu retarder de quelques jours encore cette fatigante formalité, mais sur les instances du magistrat instructeur, il a consenti à laisser interroger son malade. »

« M. Fischer a renouvelé la déclaration consignée à cette même place, il y a deux jours. — Il a déclaré n'avoir pas eu connaissance de la lettre de M. Giraud lui prescrivant de ne pas s'opposer aux formalités qui leur étaient imposées par l'administration. Il nie avec énergie avoir tiré sur les gendarmes. »

« M. le chirurgien Polosson n'a pu encore se prononcer sur les conséquences de la blessure. »

« Bien que l'état de M. Fischer paraisse s'être amélioré, de fatales complications peuvent survenir d'un moment à l'autre. Il ne faut pas songer à extraire le projectile et là est le danger; il se produit en ce moment un épanchement sanguin qui pourrait avoir de funestes conséquences. »

« L'instruction ne marche pas au gré des radicaux. Un journal de la région s'impatiente parce que M. le curé Guillaud n'est pas encore arrêté. »

relle et d'ignorance chrétienne :

— Mon Dieu, murmura-t-il, vous seul serez assez puissant pour refaire cet édifice auquel il manque la pierre angulaire et pour combler l'abîme qui sépare des êtres destinés à être unis.

L'hiver vint; les arbres étaient dépouillés; une froide bise soufflait autour du château, les girouettes grinçaient sous le vent du nord et le givre commençait à tomber. Depuis quelques jours, il avait couvert les haies, les prés, les champs voisins, d'une très-légère couche blanche, qui s'était attachée aux moindres rameaux et durcie à l'air de la nuit. Il avait fait un temps si brumeux, coupé de tant de rafales, que la jeune femme n'avait pu sortir depuis quelques jours, et comme elle ne savait guère s'occuper à la maison, les heures lui avaient paru mortellement longues.

Souvent, le front appuyé contre les vitres, elle regardait le vent qui secouait rudement les branches d'arbres, ou bien elle cherchait dans la profondeur des nuages les grandes bandes d'oiseaux sauvages qui traversaient nos climats et dont l'apparition lui causait un mouvement joyeux, car elle trouvait triste et désolé cet hiver de France à côté de l'hiver magnifique de sa chère Russie. Elle se rappelait avec regret l'éclat de la neige, le scintillement des glaçons, le silence imposant de ce désert immaculé, les courses rapides en traineau. Elle s'étonnait de voir les flocons blancs

« Hier, il imprimait ce qui suit : « L'arrestation est proche; car tout commence à gronder, malgré les étranges hésitations de M. le juge d'instruction Ferlin, dont les attaches bonapartistes et cléricales ne sont un secret pour personne. »

« Et voilà : qu'un magistrat se montre tant soit peu équitable et l'anathème est jeté sur lui. »

« C'est encore un signe des temps. »
« Le magistrat-instructeur continue à entendre les ouvrières de l'usine. On croit que l'enquête durera encore un mois. »

SÉNÉGAL. — Une dépêche du Sénégal annonce que les Pahouins ayant pillé plusieurs pirogues sur le Bogué, le gouverneur des établissements français de la côte de Guinée a envoyé l'avis de flottille Laprade, commandé par le lieutenant de vaisseau Bellot, pour mettre un terme à ces exactions.

Les chefs n'ayant pas voulu rendre les marchandises et les pirogues volées, le Laprade a jeté à terre sa compagnie de débarquement et brûlé neuf villages.

ASSASSINAT DE M^r L'ÉVÊQUE DE MADRID

D'après les nouvelles reçues hier, M^r l'évêque de Madrid n'était pas mort au moment où il a été transporté à la sacristie, mais les médecins ont déclaré que les blessures étaient mortelles.

Voici les dernières nouvelles :

L'évêque de Madrid a été assassiné sous le portique de la cathédrale, au moment où il descendait de voiture pour assister à la bénédiction des rameaux.

L'assassin, qui portait un costume de prêtre, s'est avancé au milieu du clergé, qui attendait l'évêque sous le portique.

L'évêque a été atteint au cœur par le second coup de revolver.

L'assassin se nomme Galeota; il était curé d'un couvent de religieuses de l'Incarnation et avait été destitué.

Le crime paraît devoir être attribué à une vengeance personnelle.

L'assassin est arrêté.

La justice a commencé son enquête.

La cathédrale est fermée et entourée par la gendarmerie.

Le blessé a été placé dans la sacristie.

Ce crime a produit une vive émotion dans toute la capitale.

L'assassin a été conduit d'abord à la prison du corps de garde le plus rapproché de l'église.

La population voulait le lyncher, mais la force publique a réussi à maintenir la foule furieuse.

L'assassin a été interrogé par le préfet de Madrid.

Il a répondu tranquillement : « Il est inutile de juger d'avance ma conduite. Je l'expliquerai. »

Des médecins sont immédiatement accourus pour donner des soins à l'évêque. En lui enlevant ses vêtements, on a constaté qu'il portait un cilice.

fondre et se corrompre si rapidement, elle gémissait de la teinte sombre du ciel, de l'absence de lumière, de l'humidité malsaine du climat.

Enfin, la tempête se calma un peu, elle put profiter d'une éclaircie et sortit seule dans la campagne. L'herbe gelée craquait sous ses pieds, des gouttes d'eau se détachaient de loin en loin des buissons et tombaient avec un bruit sourd, de petites branches mortes se séparaient tout d'un coup des troncs d'arbre; la campagne était plus déserte que de coutume, et la jeune femme s'en réjouit. Elle se dirigeait vers un petit étang situé à quelques centaines de mètres du château et suivait un sentier bordé de grandes haies. L'air vif qui fouettait son visage lui rappelait son air natal : elle l'aspirait à pleins poumons; elle marchait vite, d'un pas fier et relevé, qui ne connaissait point l'hésitation, et elle arriva bientôt au but qu'elle avait choisi.

Cet étang était formé par une source vive qui prenait naissance non loin de là; la source était abondante et, à peine descendue de la colline voisine, s'élargissait ainsi en nappe d'eau dans une vaste prairie bordée de grands chênes. L'été, des nénuphars blancs s'élevaient à la surface, des joncs croissaient çà et là, les oiseaux et parfois les chevreuils venaient se désaltérer à cette eau limpide.

(A suivre.)

L'état de l'évêque est très-grave. Une des balles, qui a traversé l'hypocondre, n'a pu être extraite. On a pu faire l'extraction de l'autre projectile qui l'avait atteint à la jambe.

Le juge d'instruction est arrivé peu d'instants après pour interroger la victime.

M^r Izquierdo a répondu qu'il pardonnait à son assassin qu'il ne connaissait pas. Il a ajouté qu'il ne voulait pas se porter partie civile.

Le nonce du Pape est également arrivé pour donner à l'évêque les secours de la religion; il a ensuite envoyé une dépêche au Pape pour lui demander sa bénédiction pour M^r Izquierdo.

L'évêché de Madrid a été créé seulement l'année dernière; le diocèse dépendait autrefois de l'archevêché de Tolède.

L'évêque de Madrid était un orateur éminent. Il a été député au moment de la Constitution et il était sur le point d'être nommé sénateur à vie.

Comme la plupart des prélats espagnols, dit la Petite France, M. Izquierdo était partisan de la dynastie régnante et rencontra de ce chef aussi une certaine opposition de la part d'une partie du clergé inférieur, partisan du carlisme.

La reine régente a beaucoup pleuré en apprenant ce triste et dramatique événement.

L'assassin arriva devant le portique de la cathédrale une demi-heure avant le crime. Il parla avec calme à plusieurs vendeurs de rameaux, et leur demanda s'ils en vendaient beaucoup et ajouta : « Je vais dans un instant faire une meilleure affaire que vous. »

Madrid, 19 avril. — Le journal El Resumen dit que le prêtre Galeota lui avait récemment apporté une annonce pour demander un emploi de concierge. L'administration avait refusé l'insertion. Galeota avait insisté à plusieurs reprises pour qu'on publiât ses doléances sur sa pauvreté. Il avait envoyé tout un cahier renfermant ses plaintes, fondées sur le non paiement des messes célébrées par lui, et les copies des lettres écrites à l'évêque et à d'autres personnes pour demander à être occupé dans une paroisse, même comme sacristain.

On avait cru avoir affaire à un fou.

El Progreso avait aussi reçu une vingtaine de lettres conçues dans le même style.

Ces lettres ont été remises au tribunal.

L'assassin a comparu ce soir devant les juges. Il a répondu avec fierté et affectation. Il dit qu'il n'est pas un assassin, mais que, voyant ses réclamations repoussées, il a vengé son honneur.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 19 avril.
Tant que l'émission de l'emprunt ne sera pas chose faite, la Bourse restera dans l'inaction.

Le 3 0/0 est à 80.85, l'amortissable à 82.90, le 4 1/2 0/0 nouveau à 109.30.

Le Crédit Foncier a été très-animé. Il s'est négocié à 1,348.75.

L'assemblée du 14 avril a mis en relief les progrès de ce grand établissement et la solidité de son dividende de 60 fr. Ce revenu ne peut pas diminuer, mais il est susceptible d'une forte augmentation.

Les obligations Foncières 1885 et Communales 1880 restent demandées à 435.

La Société Générale est à 450.

La Banque d'Escompte est à 433.75.

Le Panama est à 479, sans affaires. Les demandes du comptant sont nulles et la spéculation elle-même ne veut pas se risquer.

Les actions de nos Chemins de fer ont des cours très-bien établis.

Nouvelles militaires.

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, le ministre de la guerre a décidé de passer en revue, le 14 juillet, les soldats et sous-officiers rapatriés du Tonkin; leur effectif s'éleva à environ 8,000 hommes.

La grande revue de Longchamps à l'occasion du 14 juillet est rétablie.

En tête des troupes défilant, se trouveraient les rapatriés du Tonkin dans la métropole; les troupes d'Algérie seraient représentées par des délégations.

M. le ministre de la guerre vient de prendre les mesures suivantes :

Les noms usuels adoptés pour les casernes seront inscrits sur la porte de ces établissements.

A Paris, les guérites des factionnaires seront peintes en trois couleurs, bandes ver-

ticals bleues, grises et rouges, chaque

leur ayant quatre centimètres de large. Dans tous les hôtels affectés, à Paris, au logement des officiers généraux et dans les casernes occupées en province par les généraux, le chef, le général installera immédiatement un pavillon en usage dans la marine, avec sa hisse de manœuvre.

Dans les hôtels des quartiers généraux, on hissera les couleurs chaque jour, à 8 heures du matin, et on les amènera à 6 heures au coucher du soleil.

Dans les quartiers et autres établissements militaires, lorsque les mâts de pavillon y auront été installés, les couleurs seront hissées et amenées aux mêmes heures, mais le dimanche et les jours fériés seulement.

On a annoncé, au mois de janvier dernier, que le ministre de la guerre entendait appliquer désormais, en commençant par la classe de 1885, le système de recrutement par région de corps d'armée, surtout en ce qui concerne l'infanterie.

Cette mesure est aujourd'hui définitivement arrêtée. Par suite, la décision du 17 mars dernier, relative aux mouvements de troupes, est rapportée.

Les inspecteurs généraux vont recevoir des instructions aux termes desquelles les officiers ainsi que les sous-officiers rengagés pourront, sur leur demande, changer de lieu de corps après quelques années de séjour dans une même garnison.

Par arrêté du ministre de la guerre, ne pourra, en temps de paix, être proposé pour le grade de sous-lieutenant dans l'armée de la cavalerie, s'il ne justifie : soit du diplôme du baccalauréat de l'enseignement secondaire spécial, soit du diplôme de bachelier ès lettres ou ès sciences, ou enfin du certificat d'instruction générale délivré à la suite d'épreuves écrites.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux sous-officiers qui, par suite d'engagements de guerre ou de séjour aux colonies n'auront pu fournir tout ou partie des justifications prescrites. Dans ces conditions, seront l'objet d'une décision ministérielle spéciale.

LES OFFICIERS DE L'ARMÉE TERRITORIALE.

Les officiers de l'armée territoriale ne seront convoqués désormais que tous les deux ans.

En conséquence, et par application des prescriptions ministérielles du 7 mars 1885, ceux de ces officiers qui, ayant accompli une période d'instruction au cours d'une année, se trouvent l'année suivante, par suite de promotion ou de mutation, affectés à une nouvelle unité convoquée, doivent, s'ils n'ont fait la demande, être ajournés à l'époque de la réunion de cette unité.

Les officiers en instance régulière de démission sont dispensés d'assister à la convocation de l'armée territoriale, alors même qu'ils n'auraient pas encore reçu avis de la démission de leur démission.

LES SOUS-OFFICIERS COMPTABLES.

Si les sous-officiers de cavalerie ne remplissent pas les fonctions de comptables, ils sont joints au trésorier et porte-drapeau. Ils peuvent être, sans inconvénient, dispensés de faire un séjour à l'École de Saumur. La même dispense peut évidemment être accordée aux candidats porte-drapeau de l'infanterie et de l'artillerie, qui sont comptables (officiers de casernement, sous-officiers reconnus aptes à devenir sous-officiers et officiers d'habillement dans le train; enfin à ceux de l'infanterie, de l'artillerie et du génie capables d'être employés comme adjoints à l'officier d'habillement).

Si toutes les directions du ministère de la guerre d'accord — et elles le sont — sur le principe, il eût été logique, à tous égards, d'appliquer à toute l'armée la décision du 19 avril.

LE CARROUSEL DE LYON.

Le carrousel de Lyon se présente sous des plus brillants auspices. M. le gouverneur militaire y déploiera tout le luxe qui lui est permis dans ces fêtes splendides de carrousel organisées à l'Hôtel de l'état-major.

La date en est, croyons-nous, fixée au dimanche 16 mai, car le général veut que soit une fête populaire dans le genre de

grande retraite militaire donnée l'année dernière; et, comme la retraite, la fête aura lieu sur la place Bellecour, en plein Lyon. Les détails du carrousel ne sont pas encore complètement arrêtés. Comme au carrousel du Champ-de-Mars il y aura les spahis, aux grands manteaux rouges, qui figureront l'attaque d'un convoi, avec fantasia arabe.

LA RÉSISTANCE D'UN CANON.

Une curieuse constatation. D'après les statistiques militaires, il a été reconnu qu'un canon, fût-il du métal le plus résistant, était hors d'usage après trois mille coups. Or, l'obus ne reste dans l'âme d'un canon que pendant un deux cent cinquantième de seconde par coup.

La vie utile d'un canon n'est donc que de douze secondes. Bien éphémère, comme on voit.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Le Maire de Saumur adresse ses plus vifs remerciements à M. Morély, l'habile magnétiseur, pour le gracieux et désintéressé concours donné par lui à la soirée de dimanche au Théâtre de Saumur, représentation faite exclusivement au profit des pauvres.

La Musique municipale, qui s'était empressée d'aider au succès de cette œuvre charitable, a donné quelques-uns des plus beaux morceaux de son répertoire.

Une somme de 524 francs a été versée entre les mains du Receveur du Bureau de bienfaisance.

Le Maire, L. VINSONNEAU.

SERVICE DES POIDS ET MESURES.

Le Vérificateur des Poids et Mesures de l'arrondissement de Saumur donne avis à MM. les Négociants faisant le commerce des alcools en gros et demi-gros, que le moment est venu d'assurer l'application de la loi du 7 juillet 1884 sur les alcoomètres. En conséquence, ne devront être employés désormais, pour la constatation du degré des alcools et eaux-de-vie, que les alcoomètres centésimaux de Gay-Lussac et les thermomètres nécessaires à leur usage, préalablement vérifiés conformément aux dispositions du décret du 27 décembre 1884, et munis des empreintes destinées à reconnaître l'accomplissement de cette formalité.

La Loterie de l'Orphelinat Saint-Joseph sera tirée le mardi de Pâques, 29 courant, à 4 heures de l'après-midi.

Les personnes qui auraient la bonté d'offrir quelques lots sont priées de les envoyer le plus tôt possible.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

La prochaine session du Conseil général s'ouvrira, à Angers, le lundi 3 mai prochain.

UNE DÉCISION IMPORTANTE.

Le conseil d'Etat vient de rendre une décision importante aux termes de laquelle un industriel peut, malgré l'interdiction de la municipalité, établir, dans son domicile, une vente à la criée privée pour des denrées alimentaires, bien qu'une vente à la criée publique existe déjà dans la ville.

LA TRICHINOSE. — Méfions-nous des bons jambons de Mayence, car voici que l'on recommence à parler de la trichinose en Allemagne.

Dans la seule ville saxonne de Nordhausen, on signale une cinquantaine de victimes.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

La représentation du *Sphinx*, avec le concours de M^{lle} Jane Méa, aura lieu sur notre scène, ainsi que nous l'avons annoncé, lundi prochain 26 avril. Nous n'avons pas à faire ici l'éloge de M^{lle} Méa que le public saumurois a eu occasion d'applaudir à diverses reprises à côté de sa mère, la regrettée M^{me} Méa-Delétraz, morte il y a un an ou deux. Quant au *Sphinx*, on sait que cette pièce a obtenu à Paris un très-grand succès; M^{lle} Croizette a créé le rôle de Blanche de Chelles, que jouera à Saumur M^{lle} Jane Méa, et l'on se souvient encore de l'immense effet qu'elle produisit dans la dernière scène, celle de la mort.

Le *Sphinx* n'a été représenté, croyons-nous, qu'une seule fois à Saumur, au commencement de l'été 1874. C'est M^{lle} Emilie Breizat qui jouait le rôle de Blanche de Chelles; M^{lle} Hélène Petit celui de Berthe de Savigny; M. Masset celui d'Henri de Savigny; M. Chatillon celui de l'amiral comte de Chelles, et M. Sicard celui de lord Astley.

Ces mêmes rôles seront tenus lundi par M^{lle} Jane Méa, J. Chambly, MM. Paul Girron, Sylvain et Dutertre, appartenant aux principaux théâtres de Paris.

Les journaux de La Rochelle nous apprennent que M^{me} Rita Lelong, engagée pour la saison d'opéra en qualité de première dugazon, obtient un grand succès en cette ville.

Le rôle de Siébel de *Faust*, le *Maitre de chapelle*, etc., etc., ont été pour l'excellent artiste de véritables triomphes.

LION D'ANGERS. — Dimanche, 18 avril, avait lieu une réunion des sociétés de musique et de tir pour offrir à M. Jacquier, leur chef de musique (ancien musicien à l'École de Saumur), un magnifique objet d'art, pour le remercier de son dévouement et de son zèle.

CHOLET.

Judi dernier, le général Duffis, commandant la 13^e division d'infanterie et les subdivisions de Châtelleraut, Tours, Angers et Cholet, est arrivé dans cette ville, et a passé

la revue, sur le champ de manœuvre, des troupes de la garnison, composées du 77^e de ligne et du bataillon du 72^e territorial qui fait actuellement ses treize jours.

Après la revue, le général a fait masser les territoriaux, et a prononcé cette allocution :

« Officiers, sous-officiers, caporaux et soldats du 72^e territorial,

» Avant que vous vous sépariez, j'ai voulu venir vous voir et m'assurer de vos progrès.

» Je suis content de ce que l'on m'a dit de vous et de ce que j'ai vu.

» Qu'on le sache bien, l'armée territoriale n'est pas un vain mot: c'est une armée véritable et solide, sur laquelle nous compterons au moment du danger.

» De retour dans vos foyers, conservez l'esprit militaire, inculquez-le à vos enfants.

» Songez toujours à nos belles provinces de l'Est, foulées par nos envahisseurs, et tenez-vous prêts pour l'heure de la vengeance; car cette heure doit sonner, et elle sonnera ! »

ANGERS.

Vendredi dernier, un cheval du 42^e cuirassiers, après avoir désarçonné son cavalier sur le terrain des manœuvres, est parti à fond de train sur la route d'Avrillé. M. Rappin, employé d'octroi, ayant voulu l'arrêter, a été renversé et a reçu quelques blessures, heureusement sans gravité.

Le cheval est ensuite allé s'abattre sur le trottoir de la rue de la Traquette, où M. Beaumont, propriétaire, l'a saisi et remis à un brigadier. Le cavalier démonté à un bras cassé et plusieurs côtes défoncées, et a été ramené dans un fourgon au quartier.

TOURS.

Sur la demande de poursuites formée par M. le préfet d'Indre-et-Loire, M. le procureur de la République de Tours a fait écrouer à la maison d'arrêt le sieur Massalou, instituteur-adjoint (école de la Foie), à Tours, qui venait d'être révoqué pour outrage aux bonnes mœurs.

LE CURÉ DE PIOUSAIS.

La Cour a rendu samedi son arrêt dans l'affaire du curé de Piousais, condamné par le tribunal de Melle à 20 fr. d'amende pour exercice illégal de la médecine et à huit jours de prison pour critique des actes du gouvernement. L'arrêt de la Cour réforme le jugement du tribunal de Melle; M. l'abbé Granier est déchargé de la prison et n'est plus condamné qu'à 20 fr. d'amende sur le premier chef d'accusation et à 16 fr. sur le second.

En agissant ainsi, la Cour a rendu bonne et exacte justice. Le ridicule échafaudage de racontars et de calomnies dressé contre un prêtre respectable devait s'écrouler devant un examen impartial. Pour faire, nous aussi, bonne et exacte justice, nous devons également nos félicitations à M. Dufour d'Asta-

sensible dans leur situation.

Victor était entré le lendemain comme apprenti chez M. Martin, et grâce à la sollicitude avec laquelle François le dirigeait, il était en passe de devenir un ouvrier habile.

Le maître et l'élève s'étaient pris d'ailleurs, l'un pour l'autre, d'une si belle amitié qu'ils ne se quittaient pas, pour ainsi dire, et tout le temps que Victor ne donnait pas à sa sœur en dehors de ses heures de travail, il le passait avec François. Le jeune homme s'était fait son maître, non-seulement à l'atelier, mais pendant ses heures de loisir, les employant à compléter l'instruction assez sommaire que l'enfant avait reçue pendant ses années d'école.

Comme Victor était plein de cœur et d'intelligence, il ne profitait pas seulement à merveille de toutes les leçons de François; il lui avait voué une reconnaissance profonde.

Il n'avait pas été, du reste, sans s'apercevoir qu'il existait entre François et sa sœur un accord tacite qui devait tôt ou tard finir par un mariage, bien que les deux jeunes gens se vissent très-rarement et fussent d'une réserve extrême l'un envers l'autre dans leurs entrevues, toujours très-courtes.

Il s'ingéniait même à sa manière pour avancer leur union, qu'il appelait de tous ses vœux, en racontant à sa sœur, qui le laissait dire, toutes les

fort qui a apporté dans la défense de M. l'abbé Granier son tact et son habileté accoutumés, et a su réduire à leurs mesquines proportions les faits reprochés à son client. (Courrier de la Vienne.)

A LA GLANEUSE
51 et 53, rue St-Jean,
— SAUMUR —
OMBRELLES
EN-GAS, PARAPLUIES
CHOIX CONSIDÉRABLE.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Spécialité de Savons de Marseille, — garantis pur huile d'olive — marbré blanc et bleu, de la maison Charles Roux (1^{re} marque), 0 fr. 30 c. le 1/2 kil.; par caisse, 0 fr. 55 c. le kil. — Savon blanc, 1^{re} qualité, 0 fr. 35 c. le 1/2 kil.; par caisse, 0 fr. 65 c. le kil. — Savon blanc (jaunâtre), qualité extra, 0 fr. 40 c. le 1/2 kil.; par caisse, 0 fr. 75 c. le kil.

Théâtre de Saumur

Lundi de Pâques, 26 avril 1886,

Une seule Représentation extraordinaire sous la direction de M. A. DELÉTRAZ

Avec le concours de M^{lle} Jane MÉA
Pensionnaire du théâtre de l'Odéon,

Accompagnée d'Artistes des principaux théâtres

UN DES GRANDS SUCCÈS DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE

LE SPHINX

Pièce en 4 actes, en prose, de M. Octave FEUILLET, de l'Académie française.

On commencera par :

LE POUR ET LE CONTRE

Comédie en 1 acte, de M. Octave FEUILLET.

La location est ouverte chez M. COURANT, rue de la Comédie.

BOURSE DE PARIS

DU 19 AVRIL 1886.

Rente 3 0/0	80 90
Rente 3 0/0 amortissable	83 »
Rente 4 1/2	104 40
Rente 4 1/2 (nouvelle)	109 40
Obligations du Trésor	512 »

A LA GLANEUSE
51, 53, Rue Saint-Jean,
SAUMUR
MODES
Chapeaux pour Dames, Enfants et Jeunes Filles
Modèles Elegants et Exclusifs.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN HEUREUX ACCIDENT

Pois, frappé soudain d'une idée subite, il releva vivement la tête et regardant la jeune fille :

— Et vous, Marie, dit-il, si vous étiez à ma place et qu'on vous eût répondu comme vous venez de le faire, est-ce que vous ne diriez pas : — Puisque vous n'êtes pas libre, j'attendrai que vous le soyez, et quand votre liberté vous sera rendue, et que vous n'aurez plus de motifs pour me refuser, je reviendrai vous dire, comme aujourd'hui : « Marie, je vous aime, voulez-vous m'accepter pour mari ? »

Marie pâlit.
— Vous n'y songez pas, monsieur François, s'écria-t-elle, attendre des années; laisser votre jeunesse s'écouler dans cette attente ! Non, cela n'est pas possible : je ne l'accepterai jamais !
François lui prit la main et la serrant dans la sienne :

— Cela me regarde, Marie, dit-il, et si je trouve mon bonheur à vous attendre, si cette attente me rend plus heureux que le plus beau mariage, pour quoi vous y opposeriez-vous ?

— Vous le regretteriez bientôt.

— Non, jamais, répartit François.

Et comme Marie voulait insister :

— Vous savez que je suis obstiné, moi aussi, lui dit-il, quand une fois je me suis mis une idée dans la tête. N'essayez donc pas de me faire changer de résolution. Je ne vous demande qu'une chose, c'est de me dire franchement si plus tard, quand vous serez libre et que je reviendrai, vous ne me repousserez pas comme aujourd'hui !

Marie rougit légèrement; puis, surmontant son émotion :

— Comment pouvez-vous le demander ? dit-elle.

Pois, pour cacher son trouble, elle reprit :
— Mais je vous en supplie, monsieur François, ne vous regardez pas comme engagé par ce que vous venez de me dire !

François l'interrompit :

— Mes promesses sont comme les vôtres, Marie, dit-il. Elles valent un vœu et un serment. Et je tiendrai la mienne. Au revoir. N'oubliez pas, demain matin, de m'envoyer Victor.

Et il s'éloigna, moins joyeux sans doute, mais plus heureux peut-être que s'il eût obtenu la réponse qu'il espérait tout d'abord.

III

Deux mois s'étaient écoulés depuis la rencontre de François et de Marie dans les prairies de la Maine et ils n'avaient pas apporté de changement

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 18 Avril 1886.

Versements de 78 déposants (20 nouveaux), 26,625 fr. 57 c.

Remboursements, 19,631 fr. 06 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2.000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

Marché de Saumur du 17 Avril

Table with 2 columns: Item and Price. Includes Blé semence, Blé nouveau, Froment, etc.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 17 avril:

TEXTE. — Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Trente ans de Paris, par Alphonse Daudet. — Nos gravures: Le lieutenant Palat; M. Bartet; Le général baron Ameil; Théodore Ritter; M. Guérin de Trancin; Le docteur Bouchardat; Beaux-Arts: le Départ de Tobie; Les événements de Grèce; Vue de Bakel; Le bal des incohérents; Les grands

procès: Le mystère de Villemoble. — Récit d'un vieux paysan, par Pierre Gaël. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Théâtres, par André Monselet. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Échecs. — Monde financier. — Créations de la famille. — Bibliographie.

GRAVURES. — M. Bartet. — Lieutenant Palat. — Général baron Ameil. — Théodore Ritter. — M. Guérin de Trancin. Le docteur Bouchardat. — Trente ans de Paris. — Le Départ de Tobie. — Les événements de Grèce. — Vue de Bakel. — Le bal des Incohérents. — Le procès de Villemoble. — Échecs. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS: Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes. On s'abonne aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

Nous sommes heureux d'annoncer l'apparition d'un livre précis, élémentaire et impartial, initiant le public aux mystères de la médecine, cette science la plus indispensable à connaître.

Il a pour titre DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE d'hygiène publique et privée, et est publié par le docteur Paul Labarthe, un jeune savant bien connu, doublé d'un écrivain remarquable si justement apprécié, avec la collaboration de Professeurs agrégés de la Faculté de Médecine, de Médecins et de Chirurgiens des Hôpitaux, et des principaux spécialistes de Paris: MM. Beni-Barde, Bergeron, Bouley, Delasiauve, Fort, Fano, Galippe, Garrigou-Desarènes, Jules Guérin, Landrieux, Labarthe père, Marchand, Monin, Péan, Poyet, Robinet, de Soyre, etc.

Ce dictionnaire contient: — Les notions indispensables d'anatomie et de physiologie; — La description de toutes les maladies, les symptômes qui permettent de les reconnaître et le traitement qui convient à chacune d'elles. — Il passe en revue tous les médicaments employés d'ordinaire, fait connaître leur composition, leurs propriétés, la façon de les préparer et de les administrer; — Les secours aux empoisonnés, aux blessés, aux noyés et aux asphyxiés, y sont minutieusement décrits; — L'hygiène des gens bien portants, des malades et des convalescents; l'hygiène des enfants, des femmes et des vieillards; l'hygiène de chaque profession, de chaque industrie, enfin l'hygiène publique des villes et des campagnes, ont une large place dans cet ouvrage véritablement indispensable à tout le monde.

Le DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE est illustré de 1000 figures, facilitant la compréhension du texte. Les éditeurs le font paraître en livraisons à 10 centimes et en séries à 50 centimes. — On peut s'abonner à l'ouvrage complet reçu franco, au fur et à mesure de son apparition, en adressant à MM. Marpon et Flammarion, 26, rue Racine, Paris, un mandat-poste de 20 FRANCS. — (La première livraison de l'ouvrage est envoyée) gratis à toute personne qui en fera la demande.

En vente la 37° série.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, pharmacien, 402, r. Richelieu, PARIS, & Pharm.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

UN ÉVÉNEMENT LITTÉRAIRE La Revue Illustrée DE BRETAGNE ET D'ANJOU

Rédigée par les principaux écrivains bretons angevins, publiée dans son numéro du 15 avril le remarquable article de M. JULES SIMON, l'Académie française; titre:

LE COLLÈGE DE VANNES EN 1830

Ce sont les Souvenirs de jeunesse (mémoires) de l'illustre écrivain.

La REVUE paraît les 1er et 15 de chaque mois. Rédaction et administration, 9, boulevard de Port-Royal, Paris.

ABONNEMENTS: Six mois, 12 fr.; — Un an, 20 fr. Prix du n° 1 fr.

Les dix premiers numéros sont en vente.

PRO HUMANITATE. — ANZIN, le 5 décembre 1885. — A M. le docteur de la Pharmacie Centrale, 116, boulevard Haussmann, Paris. « La majeure partie du public ignorant que nos occupations ne me permettent pas de répondre aux nombreuses lettres que je reçois journellement, lettres par lesquelles on me demande de réelles vos précieuses DRAGÉES Russes me débarrassé de ma bronchite chronique qui a duré 18 mois, je viens vous prier, M. le Docteur, de vouloir bien faire connaître par la voie des journaux français et étrangers que je ne puis confirmer ce que j'ai avancé le 25 octobre dernier relativement à ma prompte guérison à l'aide de vos excellentes Dragées Russes. A vous de cœur! JULES HAUSSY, chef de service des Contributions indirectes à Anzin (Nord).

Études de M. V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, Et de M. BOURDAIS, notaire à Gennes.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Sur baisse de mise à prix En deux lots, DE DEUX MORCEAUX DE TERRE ET VIGNE

Situés commune de Trèves-Cunault, Dépendant de la succession bénéficiaire du sieur Etienne Gaudicheau-Leroy.

L'adjudication aura lieu par le ministère de M. BOURDAIS, notaire à Gennes, en la salle de la mairie de Trèves-Cunault, le Dimanche 2 Mai 1886, à deux heures de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient: Qu'en exécution de deux jugements rendus par le Tribunal civil de première instance de Saumur, les six mars et quinze avril mil huit cent quatre-vingt-six, enregistrés,

Aux requêtes, poursuite et diligence de:

1° M. Etienne-Désiré Gaudicheau, roulier, demeurant à Trèves, commune de Trèves-Cunault; 2° M. Amand Gaudicheau, journalier, demeurant à Trèves; 3° M. Eugène Gaudicheau, marinier, demeurant à Trèves; 4° M. Désiré Gaudicheau, soldat au 136° de ligne, en garnison à Saint-Lô (Manche); 5° M. Marie Gaudicheau, épouse du sieur Clément Oger, journalier, avec lequel elle demeure à Saint-Cyr-en-Bourg, et celui-ci pour la validité; 6° M. Eugénie Gaudicheau, épouse du sieur Georges Dialand, marinier, avec lequel elle demeure à Trèves-Cunault, et celui-ci pour la validité, Agissant, les sus-nommés, en qualité d'héritiers, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, de leur père, Etienne Gaudicheau, en son vivant roulier à Trèves-Cunault, suivant déclaration faite au greffe du Tribunal civil de Saumur, le seize janvier mil huit cent quatre-vingt-six, enregistrés,

Demands, ayant M. LE RAY pour avoué;

Contre: 1° M. Augustine Gaudicheau, mineure, émancipée par son mariage avec le sieur Alexis Gasanget, ex-valot de chambre, avec lequel elle demeure à Trèves-Cunault, et celui-ci pour la validité, et 2° M. Maxent Gaudicheau, cultivateur, demeurant à Saint-Jean, commune de Chenubotte-les-Tuffeaux, pris en qualité de subrogé-tuteur du mineur Alphonse Gaudicheau, issu du mariage du feu sieur Etienne Gaudicheau

avec M. Françoise Leroy, sa veuve, assigné en raison de l'opposition d'intérêts pouvant exister entre ledit mineur et sa mère, sa tutrice naturelle et légale,

Défendeurs, ayant M. COQUEBERT DE NEUVILLE pour avoué;

En présence ou lui dûment appelé de M. René Gaudicheau, propriétaire, demeurant à Trèves-Cunault, pris au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc du mineur Alphonse Gaudicheau, sus-nommé,

Il sera, par le ministère de M. BOURDAIS, notaire à Gennes, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession bénéficiaire du feu sieur Etienne Gaudicheau, sur les lotissements et mises à prix ci-dessous, fixés d'office par le Tribunal.

DÉSIGNATION

Commune de Trèves-Cunault.

1° Lot. Un morceau de terre et vigne, situé à la Grande-Pièce, contenant deux hectares quatre ares soixante-quatre centiares, joignant d'un côté et d'un bout la route de Milly, d'autre côté le chemin de Clâmes et d'autre bout Boissinot.

Mise à prix, deux mille francs, ci. 2.000

2° Lot. Un morceau de terre et vigne, contenant quatre-vingt-huit ares, situé à la Fosse-Terton, ou Bois-de-Grezillé, numéro 521, section C du plan cadastral, joignant d'un bout Etienne Foucher, d'un côté Champiré, des autres parts M. Maupoint.

Mise à prix, huit cents francs, ci. 800

Total des mises à prix, deux mille huit cents francs, ci. 2.800

NOTA. — Par les jugements sus-énoncés le notaire a été autorisé à réunir ou subdiviser les lots, suivant qu'il le jugera plus avantageux pour la vente, pourvu toutefois que la mise à prix totale ne soit pas modifiée.

S'adresser, pour les renseignements:

1° A M. V. LE RAY, avoué, 42, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente;

2° A M. COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué, rue du Temple, co-licitant;

3° A M. BOURDAIS, notaire à Gennes, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait dressé par l'avoué soussigné conformément aux prescriptions du Code de procédure civile. Saumur, le dix-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-six.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le 17 avril mil huit cent quatre-vingt-six, 1° case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé: L. PALUSTRE.

Etude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 Juin 1886

UNE MAISON

Située à Saumur, rues du Puits-Neuf et de la Tonnelle,

Occupée actuellement par les Magasins de Nouveautés du Printemps.

La maison de nouveautés du Printemps est la plus ancienne de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COU-TARD, père, propriétaire, place du Petit-Thouars, ou au notaire. (268)

A VENDRE

MAISON

Située rue d'Alsace, n° 13,

Comprenant au rez-de-chaussée salons, salle à manger, office; au premier cinq chambres à feu, cabinets de toilette; au second chambres de domestiques; greniers.

Buanderie, lingerie, cuisine, caves, jardin, écurie et remises.

S'adresser à M. GAUTIER, notaire.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour Noël 1886,

Vaste Maison

RUE SAINT-JEAN.

Occupée par M. Grellet, tapissier.

S'adresser à M. BRAC, notaire à Saumur. (472)

GRANDS MAGASINS

Pour Commerce de Vins

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Route de Rouen, à la Croix-Verte, Saumur.

Cellier à tenir 500 barriques, vastes greniers, cour, écurie, etc.

Ces bâtiments peuvent servir à toute exploitation. Prix modéré.

S'adresser à M. veuve DESCHAMPS, propriétaire à la Croix-Verte. (256)

A LOUER

DE SUITE MAISON DE CAMPAGNE

Avec remise, écurie et Jardin, Située route de l'Authion, près la gare. S'adresser à M. ROZEAU, à Saint-Martin-de-la-Place. (256)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

GRAND ÉTABLISSEMENT

Très-confortable,

Pour noces, banquets, bals,

Comprenant: Grand CAFÉ avec billard, vaste jardin, deux jeux de boules, tir, balançoires, trapèzes et jeux divers.

MAISON d'habitation avec remise et écuries, située route du Pont-Fouchar à Saint-Florent.

S'adresser à M. MENIER-GUÉRET, rue de Lorraine, 20, Saumur. (252)

Offres et Demandes

A LA GLANEUSE

Rue St-Jean, Saumur.

ON DEMANDE une apprentieuse et une apprentie pour les Modes.

ON DEMANDE un garçon de 15 à 18 ans, muni de bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se placer pour la Saint-Jean, le mari comme cocher, la femme comme cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE sans enfant demande une place. Le mari, ancien militaire, soignerait des chevaux, et la femme est lingère et femme de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

L'ART DE NE JAMAIS OUBLIER

ou d'apprendre un livre quelconque en une seule lecture, par M. LOISETTE, de Londres. Apprécié, jugé, récompensé. 1 franc. S'ad. à M. l'abbé CHAVADY, ancien aumônier militaire, à Lourdes (Hautes-Pyrénées). (269)

A VENDRE

UNE JUMENT

de selle, alexane, quatre ans.

S'adresser à M. TORRES, rue de Lorraine, 16. (260)

MANUFACTURE DE PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER & COLLMAN

Rue de Montreuil, 119, Paris. 26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers, ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL) sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et acceptés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

M. MONNIER, accordéon, directeur de la maison Lépiciér et Collman est en ce moment à Saumur. S'adresser à l'hôtel de Londres.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE DE TOUTES LES Affections de la Peau DARTRES, ECZÉMA, Psoriasis, Acné, etc. des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science. Le traitement est simple, efficace, et ne nécessite aucun régime. S'adresser à M. LÉON FRESKO, 68, Quai de Limoges, Saumur. CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance.

UN MÉNAGE demande à se placer le mari comme cocher, la femme comme cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

Advertisement for DENTS by Léon A. Fresco, Chirurgien-Dentiste, 68, Quai de Limoges, Saumur. Includes text: SANS PALAIS NI CROCHETS, Extraction, Aurification - Prix modéré. Saumur, imprimerie de PAUL GODET.